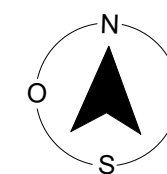


HALL A  
APARTEMENT DE 5 PIECES  
n° A21 au 2ème étage

ENTREE	4,89 m <sup>2</sup>
SEJOUR	40,92 m <sup>2</sup>
CUISINE	12,62 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13,90 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,81 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11,50 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9,96 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAUX	5,28 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU 1	3,77 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU 2	2,57 m <sup>2</sup>
WC	2,56 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	8,70 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>127,51 m<sup>2</sup></b>

BALCON 2	2,70 m <sup>2</sup>
BALCON 1	36,90 m <sup>2</sup>
TERRASSE	109,37 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE ANNEXE</b>	<b>148,97 m<sup>2</sup></b>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>276,48 m<sup>2</sup></b>

LÉGENDE				1/3
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur	
VC	Volet coulissant	C	Cuisson	
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle	
GC	Garde corps	LL	Lave-linge	
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif	
PL	Placard	ETEL	Tableau électrique	
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique	



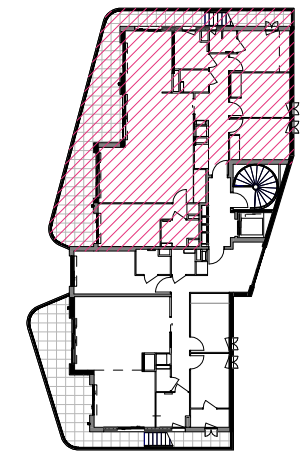
Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

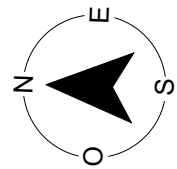
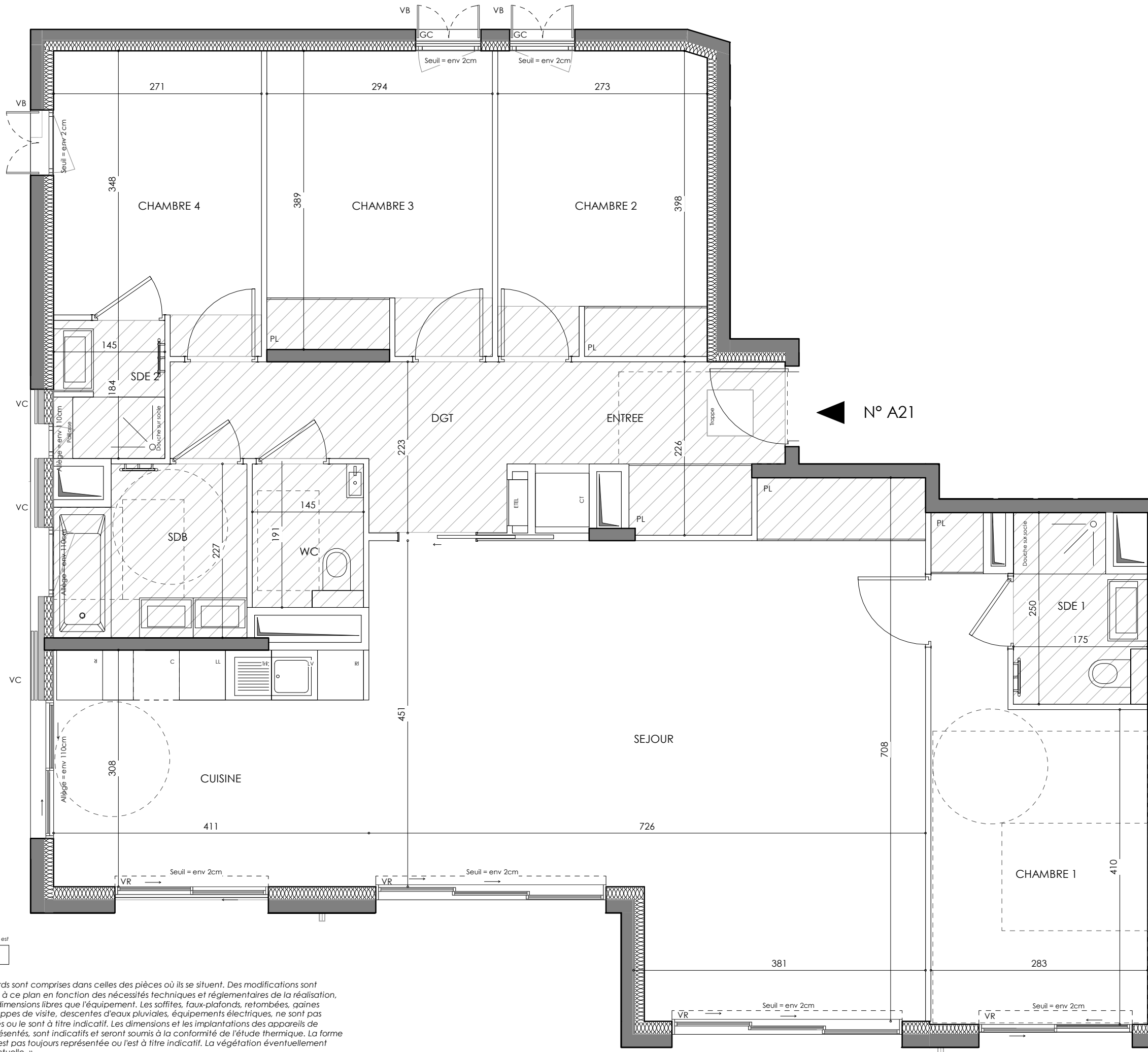
Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

Indice A 09/2022

Echelle 0 2 4m



HALL A  
APPARTEMENT DE 5 PIECES  
n° A21 au 2ème étage



Conformément à la réglementation, ce plan est

**PMR EVOLUTIF**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

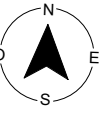
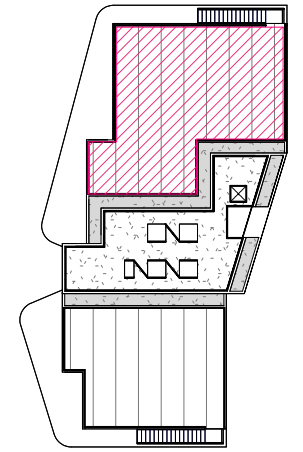
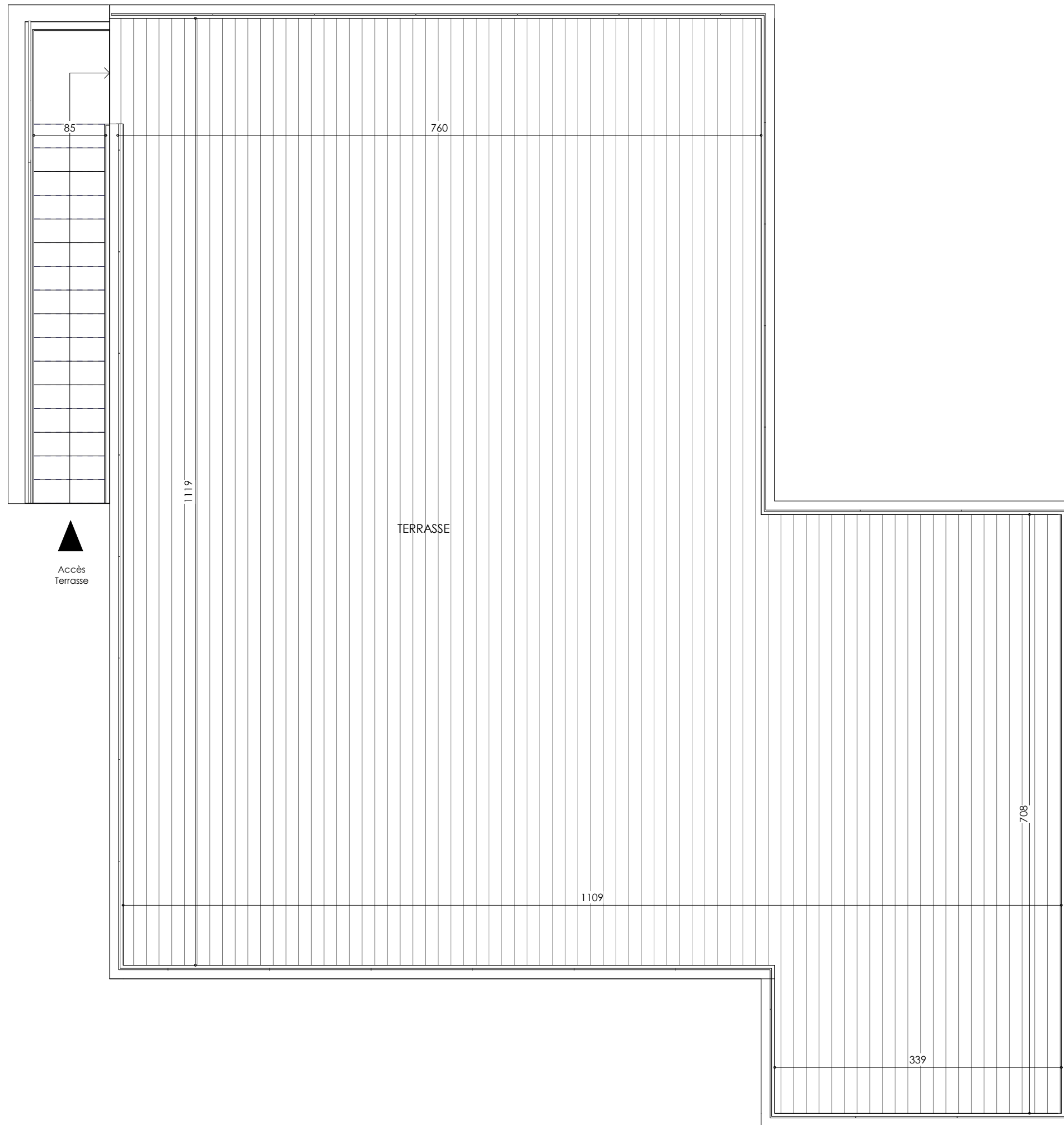
**LÉGENDE** 2/3

VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	CT	Chauffe-eau thermodynamique
	Sèche-serviettes	ETEL	Tableau électrique
	Ouverture coulissante		Ouverture oscillo-battante

Indice 00 09/2022

Echelle 0 1 2m

**JEAN-PAUL GOMIS ARCHITECTURE**

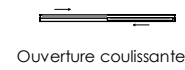


HALL A  
APPARTEMENT DE 5 PIECES  
n° A21 au 2ème étage

▲  
Accès  
Terrasse

LÉGENDE 3/3

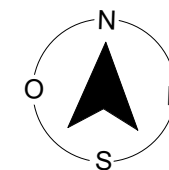
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	EDEL	Tableau électrique
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique



Ouverture coulissante



Ouverture oscillo-battante



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.»

Indice A 09/2022

Echelle 0 1 2m